



Rappel des exigences réglementaires (arrêté du 26/04/96) :

⇒ Un protocole de sécurité est requis pour toute opération de chargement / déchargement réalisée par une entreprise extérieure dite « **transporteur** » effectuant le transport de marchandises, en provenance ou à destination d'un lieu extérieur à l'enceinte de l'entreprise utilisatrice dite « **entreprise d'accueil** ». Ce protocole est établi dans le cadre d'un échange préalable entre le transporteur et l'entreprise d'accueil. Il comprend les informations utiles à l'évaluation des risques générés par l'opération et les mesures de prévention à respecter.

1. NATURE DES OPERATIONS

Opérations répétitives Oui Non – Date de l'opération :
De type Chargement Déchargement

	Entreprise d'accueil	Transporteur (*)	Transporteur sous-traitant
Nom	ORTEC SOLEO	Ets Garandean Frères	GARANDEAU
Date	09/08/2024	19/8/24	
Représentée par	G.SCHALAPA	Chauven L. Der	
Visa		 GARANDEAU FRERES SAS au Capital de 1 313 940 € Siège Social : 2 route des Etangs - Cherves-Richemont 16370 VAL DE COGNAC Siret 775 563 273 00017 - APE 4673 A Tél : 05 45 83 24 11	

Le présent protocole est applicable à compter de sa date de signature et le reste aussi longtemps que les employeurs concernés considèrent que les conditions de déroulement des opérations n'ont subi aucune modification significative.







(*) Lorsque le transporteur fait exécuter tout ou partie de ces opérations par un sous-traitant il lui appartient de :

- communiquer le présent document à l'entreprise exécutante qui doit le retourner renseigné
- en informer l'entreprise d'accueil

2. ELEMENTS RELATIF A L'ENTREPRISE D'ACCUEIL

1.1. Nom du responsable désigné : Guillaume SCHALAPA

1.2. Consignes de sécurité générales et particulières

<p>Accès</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consignes d'accès : fournir un plan d'accès si nécessaire ➤ Documents réglementaires : chauffeurs, véhicules ➤ Autorisations et restrictions particulières (ex : <i>intervenant autorisé non accompagné, animaux interdits</i>) ➤ Port de la ceinture obligatoire ➤ Interdiction de monter dans la benne
<p>Risque d'incendie</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Interdiction de fumer/vapoter sauf sur zone autorisée cf.plan ➤ Nécessité d'un permis de feu : cas de génération de point chaud ➤ Autres (ex : <i>foudre</i>)
<p>Tenue</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Respect du port des vêtements et EPI adaptés à minima : casque, chaussures de sécurité et gilet haute visibilité ➤ Gants de manutention obligatoire lors de la manipulation de la bâche, porte ou hayon...
<p>Hygiène</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Restrictions (ex : <i>fumer, vapoter, boire, manger</i>) ➤ Ne pas être sous l'emprise d'alcool, de drogues ➤ Nettoyage des plaies et les protéger ➤ Consignes particulières (ex : <i>hygiène des mains, validité des vaccins</i>)
<p>Risques particuliers</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conditions climatiques (ex : <i>vent, pluie, risque d'orage</i>) ➤ Conditions liées à l'environnement (ex : <i>risques de chutes, présence de produits chimiques</i>) ➤ Conditions liées à l'activité (ex : <i>coupures, entailles, souillures</i>) ➤ Accidents de la circulation (ex : <i>collision, renversement d'engins, chute de charges</i>)
<p>Pandémie COVID-19</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Masques FFP2 ou chirurgical sont à la charge du sous-traitants (ORTEC SOLEO n'en fournira pas) ➤ Avant/après la signature des documents / BSD -> désinfection des mains au gel hydroalcoolique / eau + savon ➤ Respect d'une distance de 1 m avec le personnel, ➤ Accès limités aux salles et espaces collectifs (pas plus de 2 personnes simultanément), restez si possible dans son véhicule pour la signature des papiers

1.3. Règles de circulation

- Respect du plan de circulation (*itinéraire, signalisation, limitation de vitesse*)
- Respect du code de la route (*port de la ceinture de sécurité, ...*)
- Consignes aux chauffeurs (*ortes et hayons fermés, utilisation de bâches et filets*)
- Obligations / restrictions (*priorité aux engins du site, nb de véhicules limités sur le chantier, bascule, décrotteur*)

1.4. Lieu de livraison ou de prise en charge, modalités d'accès et de stationnement aux postes de chargement/déchargement

- Identification des postes
- Nombre d'accès simultanés limité
- Consignes particulières (ex : positionnement guidage mise à quai, arrêt moteur)
- Laisser un périmètre de sécurité lors du déchargement de terre
- Les fenêtres doivent rester fermées

1.5. Chargement et/ou Déchargement

Adresse Chargement : Chantier : Enedis - 14 rue Marcel Paul
Entrée par la rue 45 Rue Amos-Barbot, 17000 la Rochelle

Interlocuteur sur place : Guillaume SCHALAPA
 Téléphone : 07 76 01 34 43

Adresse de Déchargement : BSO, Chemin des cantines, 33127 St jean d'illac



- Documents réglementaires (ex : BSDI, certificat d'acceptation préalable)
- Consignes générales (ex : dimensions, poids, calages)
- Consignes particulières (ex : utilisation de portiques, périmètre de sécurité)
- Matières dangereuses : respect de l'ADR

1.6. Conduite à tenir et moyens de secours en cas d'accident / incident



- **PROTEGER** la zone (ex : balisage, périmètre de sécurité)
- **ALERTER** les secours (ex : accès au poste téléphonique, n° d'appel, autres moyens)
- **PREVENIR** le responsable (ex : personne à contacter, coordonnées)
- Indiquer les circonstances et les premiers constats

1.7. Conduite à tenir et moyens de secours en cas d'incendie



- **ALERTER** les secours (ex : accès au poste téléphonique, n° d'appel, autres moyens)
- **PREVENIR** le responsable (ex : personne à contacter, coordonnées)



3 . ELEMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE TRANSPORTEUR

2.1. Caractéristiques du véhicule

- Véhicule(s) léger(s)
- Véhicule(s) poids lourds
 - Isolé
 - Articulé
- Autre (à préciser)

2.2. Aménagement ou type

- Plateau Bâché Benne Citerne
- Autre (à préciser)

2.3. Equipement

- Appareil de levage et/ou de manutention Portes hydrauliques
- Equipement(s) spécifique(s) autre(s) (à préciser)

2.4. Nature de la marchandise

- Marchandises générales
- Déchets
- Matières dangereuses
- Autre (à préciser) Terres impactées

2.5. Conditionnement de la marchandise

- Vrac Palette Colis non palettisé

2.6. Plaque de transport à mettre en place en cas de transport de matière dangereuse:

- Oui Non



45 Rue Amos-Barbot - Google Maps

Rue Amos-Barbot, 17000 la Rochelle



Date de l'image : févr. 2023 © 2024



Entrée sur site

